



## Nouvelle propagation de la maladie de la langue bleue en Europe

Lors de l'épidémie actuelle de la fièvre catarrhale ovine de sérotype 3 (BTV-3) depuis septembre 2023, des infections sont survenues aux Pays-Bas, dans le nord de l'Allemagne et en Angleterre. En Suisse, le virus a été détecté pour la première fois le 29 août 2024 dans les cantons du Jura et de Soleure. Depuis, il continue de se propager.

**Tous les ruminants peuvent être infectés.** En cas d'infection par le BTV-3, les affections graves se manifestent généralement chez le mouton, mais aussi, de plus en plus, chez les bovins. Les chèvres et les petits camélidés sont moins touchés par la maladie.

La maladie est transmise par **des insectes piqueurs (cératopogonidés)**, qui sont actifs de juin à fin novembre. Ils volent surtout au crépuscule et la nuit.

### Symptômes

- Forte fièvre
- Salivation écumeuse
- Gonflement des lèvres
- Gonflement de la langue et coloration bleue (= bluetongue)
- Lésions, ulcérations dans la bouche et sur la langue
- Œdème à la tête et aux jambes
- Écoulement nasal et symptômes d'une maladie respiratoire
- Boiteries
- Possibilité d'avortement

Il se peut aussi que seuls quelques symptômes apparaissent.

**En cas de suspicion, consultez immédiatement votre vétérinaire !**



Photos de moutons infectés (source photos 1 et 2 : R. van den Brom ; source photo 3 : SSPR)



La meilleure protection contre les symptômes cliniques et la propagation du virus est la **vaccination**. Actuellement, il n'est pas possible de vacciner contre le BTV-3 en Suisse. Les vaccinations à l'étranger sont effectuées avec des vaccins autorisés par ordonnance d'urgence. Cela n'est pas réalisable en Suisse d'un point de vue légal.

Le risque d'infection peut être réduit par d'autres mesures de protection, comme la **mise à l'écurie des animaux à partir du début de soirée** et le **traitement avec des répulsifs**, mais elles ne garantissent pas une protection totale.

**Les animaux cliniquement suspects doivent être immédiatement signalés au vétérinaire d'exploitation. Les directives des cantons doivent être respectées.**

Plus d'informations sous :

- Les services vétérinaires cantonaux :  
<https://www.kantonstieraerzte.ch/fr/uber-uns>
- OSAV :  
<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierseuchen/uebersicht-seuchen/alle-tierseuchen/bt.html>
- Swissmedic:  
<https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/news/mitteilungen/blauzungenkrankheit-europaweit-keine-zugelassenen-impfstoffe-gegen-serotyp-3.html>

Actualisé : 19.09.2024